

— Le pape s'adresse ensuite aux évêques, au clergé et aux fidèles.

— Aux premiers il demande de réaliser la plus parfaite union de cœur et de volonté dans les projets qu'ils forment pour la défense de l'Église, et il déclare qu'il leur adressera en temps opportun des instructions pratiques pour qu'elles soient une règle de conduite au milieu des grandes difficultés de l'heure présente.

— Le clergé doit avoir dans le cœur les sentiments des apôtres et se réjouir d'avoir été jugés dignes de souffrir quelque chose pour le nom de Jésus-Christ.

— Les fidèles sauront « le but que se sont assigné les sectes impies qui courbent leurs têtes sous leur joug, car elles l'ont elles-mêmes proclamé avec un cynique audace : « décatoliser. » la France. Pour résister il faut être fortement unis et il faut déployer dans une large mesure vaillance et générosité.

— Suit la conclusion avec la bénédiction apostolique.

Une communauté intéressante

LES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE SAINT-VALLIER

La ville du Puy en Velay (France) fut le berceau des Sœurs de Saint-Joseph répandues ensuite dans un grand nombre de diocèses : Lyon, Chambéry, Clermont, Vienne, Bourg, Bordeaux, Annecy, etc. ; et à l'étranger en Arménie, à Madagascar, au Brésil, au Mexique, aux États-Unis, etc.

Elles eurent pour Fondateurs le Révérend Père Médaille, célèbre Missionnaire de la Compagnie de Jésus, et Monseigneur de Maupas, évêque de Puy.

Les religieuses de Saint-Joseph, dites de Saint-Vallier, parce qu'elles furent appelées du Puy et établies, en 1683, par Monseigneur de Saint-Vallier, plus tard, évêque de Québec, dans le lieu de sa résidence, à Saint-Vallier (France) où existe encore son château habité par les descendants de sa famille. C'est là dans cette ville que se trouve la maison mère de ces religieuses dont le but principal est l'enseignement ; néanmoins elles se vouent à toutes les œuvres de charité : orphelinats, hospices, maisons de retraite, visites aux malades, pauvres, etc., etc.

Depuis cette époque plus de deux siècles se sont écoulés : La famille de Saint-Joseph a dû traverser plusieurs révolutions, entr'autres, celle de 1789 pendant laquelle ont péri tant de congrégations religieuses.

En 1890, Sa Sainteté Leon XIII, répondant aux désirs de la communauté recommandée par les Prélats des diocèses dans lesquels se trouvaient ces religieuses, approuvait canoniquement les Règles et Constitutions de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier qui avaient des établissements dans les diocèses de Valence, de Grenoble, de Paris et de Versailles.

La persécution religieuse menaçant l'avenir des Congrégations françaises, les Sœurs de Saint-Joseph, dans le but de sauver la leur et de conserver leur vocation, plus chère à leur cœur que tous les biens de ce monde, songèrent à s'expatrier. Elles choisirent, pour abriter leur exil, l'ombre du tombeau de leur Père, pour lieu de leurs travaux, celui qu'il avait choisi lui-même et pour nouvelle patrie, le pays habité par des frères : les Canadiens français.

C'est alors que Mère Thérèse de Jésus, Canadienne française, entrée au noviciat de Saint-Vallier, en 1891, quand sa famille habitait Paris, obtint de ses Supérieurs la permission de revenir à Québec solliciter de Sa Grandeur Monseigneur Bégin, l'admission de la Congrégation de Saint-Joseph dans son diocèse.

Compatissant sur le sort de ces pauvres persécutées, désirant propager toujours davantage l'instruction et la bonne éducation et en souvenir de Monseigneur de Saint-Vallier, Sa Grandeur daigna lui accorder la permission demandée.

Saint-Jean Port-Joli, où se construisait un couvent, leur fut assigné comme résidence.

Mère Thérèse de Jésus s'empressa d'annoncer cette bonne nouvelle à sa Supérieure Générale qui en fut très heureuse.

Le 11 août 1903, 11 religieuses, sous la conduite de Mère François d'Assise, répondant à l'appel de leur chère Sœur, débarquèrent à Québec.